

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 04941 Numéro SIREN : 444 458 665 Nom ou dénomination : AB BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt 27798

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/27798

Déposant :

Nom/dénomination : AB BAT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 444 458 665

N° gestion : 2002 B 04941



BILAN ACTIF

27798

AB BAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	309		309	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage	52 934	977	51 957	
Autres immobilisations corporelles	3 961	7 602	-3 642	-48
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 478		34 478	
Autres immobilisations financières	1 999	800	1 199	150
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	93 680	9 380	84 300	899
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)	10 000		10 000	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	92 431	84 307	8 124	10
Autres (3)	46 163	52 781	-6 618	-13
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités		40 973	-40 973	-100
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	148 595	178 062	-29 467	-17
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	242 275	187 442	54 833	29

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME



BILAN PASSIF

AB BAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	7 800	7 800		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	800	800		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	84 989	48 355	36 633	76
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 006	48 633	-42 627	-88
SITUATION NETTE	99 595	105 589	-5 994	-6
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	99 595	105 589	-5 994	-6
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	26 580	5 837	20 743	355
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 344		7 344	
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 544	15 548	45 996	296
Dettes fiscales et sociales	35 368	60 344	-24 976	-41
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 844	124	11 720	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	142 680	81 853	60 827	74
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	242 275	187 442	54 833	29
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	142 680	81 853		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques	19 725			
(3) Dont emprunts participatifs				



COMPTE DE RÉSULTAT

AB BAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	243				243	
Production vendue (biens et services)	412 870	100	354 004	100	58 865	17
Montant net du chiffre d'affaires	413 113	100	354 004	100	59 108	17
Production stockée	10 000	2			10 000	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	338				338	
Autres produits	351				351	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	423 802	103	354 004	100	69 798	20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 064		8 369	2	-7 305	-87
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	138 655	34	112 114	32	26 541	24
Impôts, taxes et versements assimilés	5 280	1	4 085	1	1 195	29
Salaires et traitements	166 294	40	104 952	30	61 341	58
Charges sociales	95 531	23	57 875	16	37 656	65
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	6 074	1	6 658	2	-583	-9
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	82				82	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	412 980	100	294 053	83	118 927	40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 822	3	59 951	17	-49 129	-82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

AB BAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	135		1 122		-987	-88
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	135		1 122		-987	-88
RÉSULTAT FINANCIER	-135		-1 122		987	-88
RÉSULTAT COURANT avant impôts	10 687	3	58 829	17	-48 142	-82
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	7 407	2			7 407	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 407	2			7 407	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	7 843	2	204		7 639	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	3 026	1			3 026	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 870	3	204		10 666	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 463	-1	-204		-3 259	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	1 218		9 992	3	-8 774	-88
TOTAL DES PRODUITS	431 208	104	354 004	100	77 204	22
TOTAL DES CHARGES	425 203	103	305 371	86	119 832	39
Bénéfice ou Perte	6 006	1	48 633	14	-42 627	-88

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



[Signature]

AB BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 32 Boulevard Paul Vaillant Couturier
93100
RCS BOBIGNY 444 458 665

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2019

Le trente juin deux mille dix-neuf, à 15 heures, Montreuil,
Monsieur STEVIC Dalibor,
Demeurant 49/51 boulevard Jean Mermoz 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE,
Associé unique et seul Président de la société AB BAT,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur STEVIC Dalibor, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du dirigeant ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts , l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 019 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 903 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 s'élevant à 6 005.92 euros, de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau	84 988,59 euros
Résultat bénéficiaire de l'exercice	6 005.92 euros
Total	90 994.51 euros

Affectation

Dividendes	9 000.00 euros
Report à Nouveau	81 994.51 euros
Total	90 994.51 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 22.50 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3, 3-2° du Code général des impôts.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 clôture du dernier exercice social éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2017	12 000.00		
31 décembre 2016	0		
31 décembre 2015	0		

TROISIEME DECISION

L'associé unique Monsieur STEVIC Dalibor Président, approuve et entérine, les appointements pour l'exercice 2018 qui se sont élevés à : 41 496.00 Euros brut.

QUATRIEME DECISION

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique :

STEVIC Dalibor



AB BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 32 Boulevard Paul Vaillant Couturier
93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 444 458 665

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 s'élevant à 6 005.92 euros, de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau	84 988,59 euros
Résultat bénéficiaire de l'exercice	6 005.92 euros
Total	90 994.52 euros

Affectation

Dividendes	9 000.00 euros
Report à Nouveau	81 994.52 euros
Total	90 994.52 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 22.50 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3, 3-2° du Code général des impôts.

SD



[Signature]

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 clôture du dernier exercice social éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2017	12 000.00		
31 décembre 2016	0		
31 décembre 2015	0		

Pour copie certifiée conforme

Le président : M. STEVIC Dalibor

